

Séance du 9 mars 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- | | | |
|--------------------------------------|---|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour | p. 21618 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021 | p. 21619 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21619 |
| 4) | Communications du Conseil administratif | p. 21620 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 21626 |
|
 | | |
| PROJETS DE DÉLIBÉRATION | | |
| 6) | Benne à ordures ménagères enterrée liée à l'autorisation de construire François-Chavaz 21 – Crédit de Fr. 29'000.00 (projet de délibération 2322) | p. 21627 |
| 7) | Salle communale – Rénovation et diverses installations (phase 3) –Crédit de Fr. 777'000.00 (projet de délibération 2323) | p. 21631 |
|
 | | |
| PROJETS DE MOTION | | |
| 8) | Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal (projet de motion 368) | p. 21633 |
| 9) | Acquisition de panneaux LED (projet de motion 369) | p. 21635 |
| 10) | Des bistros pour les travailleurs (projet de motion 370) | p. 21640 |
| 11) | Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de motion 371) | p. 21641 |
| 11 bis) | Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de résolution 240A) | p. 21641 |
|
 | | |
| PROJETS DE RÉOLUTION | | |
| 12) | Rapport de la commission Urbanisme (URB-1579) - Projet de modification des limites de zone (création d'une zone de développement 4A) à Onex Centre (projet de résolution 238) | |
| | Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN | p. 21649 |
| 13) | Réfection des toilettes rue du Vieux-Moulin (projet de résolution 239) | p. 21663 |
|
 | | |
| AUTRES PROPOSITIONS | | |
| 14) | Rapport de la commission des Bâtiments (BAT-1578)
Clause d'urgence des travaux pour la Maison Rochette | |
| | Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN | p. 21666 |
| 15) | Propositions individuelles et questions | p. 21667 |
|
 | | |
| Réponse du Conseil administratif à : | | |
| - | la question écrite QE/91 de Monsieur Christian STARKENMANN du 10 novembre 2020 : «Signalisation désuète» | p. 21674 |

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELÉVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PRAT, REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

11) Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de motion 371)

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Etant donné ce qui a été discuté par rapport à l'ordre du jour, est-ce qu'on commence par la résolution en premier ? Si la résolution n'est pas acceptée on laisse la motion comme dit au tout début.

Le Président (MCG) : Donc on va traiter le point 11bis en premier, comme ça après on pourra traiter...c'est ça. Entendu.

11bis) Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de résolution 240A)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet déposé par l'ensemble des groupes. Avant de passer la parole à son auteur, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame Cora BEAUSOLEIL pour qu'elle nous présente le projet

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Aujourd'hui tous les partis sont mobilisés et préoccupés par l'éventuelle venue du Servette FC Club aux Evaux.

En effet, la convention va être probablement signée le 19 avril prochain et nous n'y avons pas eu accès.

Onex a été minorisée au sein de la Fondation des Evaux en étant la seule à voter non à la venue du Servette FC alors que les autres communes ont toutes voté oui.

On sait toutes et tous que les Evaux sont en majorité sur le territoire communal d'Onex.

Pourquoi nous sommes inquiets ? Les Evaux sont un lieu de détente et de loisirs indispensable à Onex et dans un quartier en plein développement, un lieu de verdure qui aujourd'hui est complètement traité en bio ce qui fait d'ailleurs la fierté de la Fondation des Evaux.

Bref c'est un lieu rare de vide, comme les pétitionnaires l'ont dit en commission, de vide dans le sens que les habitants et les habitantes peuvent en disposer comme ils le souhaitent. C'est un lieu donc rare à Genève que nous devons préserver.

Aussi, malgré la description paradisiaque de ce lieu, les Evaux souffrent pourtant depuis cinquante ans d'un gros problème d'accessibilité. En effet, la rue François-Chavaz est en mauvais état, elle est petite, bondée les week-ends et sans même parler des parkings qui le sont également.

Les riverains s'en plaignent depuis des années et la pétition « Sauvons le parc des Evaux », qui a reçu plus de trois mille signatures va dans ce sens et montre que les inquiétudes sont toujours présentes.

21642

Aujourd'hui, l'arrivée du club engendrerait une explosion du trafic motorisé. En effet, on parle du fait que dans chaque match il y aura à peu près deux cents personnes qui viendraient voir les matchs, qu'il y aurait des entraînements journaliers et ce dès le matin.

Si on ne fait rien la situation sera hors de contrôle et péjorera le site des Evaux, les habitants qui profitaient jusqu'ici de ce lieu, des riverains qui sont préoccupés depuis longtemps, mais également des footballeurs et supporters qui souffriraient des bouchons et de l'absence de place.

Bref, nous sommes inquiets et demandons la transparence au Conseil d'État et sur cette convention qui est aujourd'hui discutée entre la Fondation et le SFC, mais dont nous n'avons toujours pas accès.

La résolution demande plusieurs choses, notamment de soutenir les revendications des pétitionnaires, de s'opposer à l'installation de l'Académie de Football. Elle demande également la préservation de la mission multi usages du parc des Evaux ainsi que des mesures cantonales pour garantir un accès au lieu grâce à des modes de transports limitant les émissions de Co2. Les détails sont dans la résolution.

Bref, le but de cette résolution écrite dans l'urgence est de parler d'une seule voix de nos revendications à l'attention du Conseil d'État.

Etant donné l'urgence avec laquelle cette résolution a été écrite, j'invite tous les groupes à proposer des amendements qu'ils jugeraient nécessaires, tout en privilégiant le consensus afin que nous puissions parler d'une seule voix au Conseil d'État et que nous ayons plus de poids dans ce temps qui est très restreint comme vous l'avez compris.

Le prochain Conseil municipal est le 20 avril, donc la convention pourrait être déjà signée étant donné que c'est prévu le 19, d'où l'urgence de cette résolution, merci.

Le Président (MCG) : Je vous en prie, merci à vous. Donc, juste vous prévenir que l'on va traiter les points 11bis et 11 en même temps, ce sera plus simple. Est-ce que quelqu'un s'oppose-t-il à l'entrée en matière pour les deux points ?

Ce n'est pas le cas, donc nous pouvons traiter les deux points en même temps. Je passe la parole au Conseil municipal. Oui, Madame RUIZ vous avez la parole.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. A l'issue de la commission qui était le 23 février, tous les commissaires présents se sont accordés à s'opposer à la venue de l'Académie du Servette Football Club.

C'est d'ailleurs mot pour mot ce que contient le rapport qui, faute de temps, n'a pas pu être ajouté à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il fallait agir rapidement, car les parties impliquées dans la mise sur pied de ce projet se revoient le 19 avril, comme l'a dit Madame BEAUSOLEIL.

Nous avons convenu de rédiger un projet de résolution sur la base des arguments avancés par les pétitionnaires auditionnés.

Par conséquent, le texte de résolution a été travaillé et retravaillé plusieurs fois, le résultat de beaucoup de va-et-vient est sous vos yeux. Il reprend à mon sens l'avis émis par les commissaires à l'issue de la commission, donc l'avis qui figure dans le rapport que j'ai rédigé moi-même, mais le texte mérite d'être retravaillé au niveau du contenu comme au niveau de la forme, à notre sens.

Donc, le groupe socialiste s'il est favorable à ce projet de résolution préconise toutefois de l'amender. Merci.

Le Président (MCG) : Je n'ai pas très bien compris. Vous avez fait une demande d'amendement, il y a Est-ce que vous pouvez me remettre l'amendement ?

Mme RUIZ (S) : Alors je proposerai très volontiers un amendement, par contre il y a de quoi faire, il y a un peu de travail à mon sens, donc je ne suis pas tout à fait certaine de pouvoir y arriver seule aujourd'hui.

Donc, je ne sais pas comment procéder dans ce cas-là. Là c'est une incertitude de ma part que je me permets de vous adresser.

Le Président (MCG) : Je propose de l'écrire à la main ? Il y a beaucoup ? Autrement vous demandez le renvoi en commission, plutôt de créer l'amendement. Ce sera trop tard, oui.

Alors moi si je n'ai pas formellement un amendement... Vous voulez que l'on fasse une petite suspension de séance pour ... Je pense que ce serait le mieux, hein ?

Donc, je propose une pause... Monsieur LAPALUD vous avez la parole.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. La pause est une très bonne idée. Je proposerai juste peut-être avoir le tournus des personnes, puis comme ça avant de partir en pause on gagnera deux minutes à savoir quel groupe pense quoi. Ça permettrait peut-être de travailler plus idéalement après.

Le Président (MCG) : Entendu volontiers. Donc on va faire un tournus. Je vous propose de demander la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, j'ai participé à cette commission qui a été évoquée précédemment. On était unanime à dire qu'il fallait absolument faire quelque chose et aussi à être unanime de dire qu'il faut un vote unanime du Conseil municipal pour donner du poids au texte.

Moi, ça m'est égal le texte, à la limite, il peut faire deux lignes.

Simplement c'est la volonté du Conseil municipal qui doit transparaître. Peu important les douze pages ou les quinze pages que l'on peut rajouter en amendement, cela ne changera rien.

Ce qui change c'est le fait d'être unanime ou pas.

Et je pense que l'on peut simplifier si certaines personnes souhaitent retravailler le texte en faisant des amendements. On peut peut-être élaguer, mais de rajouter des pages, je ne pense pas que cela changera grand-chose.

Donc, ce que je vous propose c'est que l'on fasse quelque chose de plus simple peut-être qui est une espèce de dénominateur commun, mais qui marque très fermement la volonté de ce Conseil municipal.

Voilà, je vous remercie Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous, groupe Verts Echo'libéraux, euh Echo Verts'libéraux, pardon (rires...) excusez-moi, je rejoins assez Monsieur SUCHET sur ce point-là et puis je voulais aussi remercier Madame BEAUSOLEIL qui a fait un joli travail pour nous écrire ce projet de résolution.

Et puis on attend l'amendement de Madame RUIZ pour que l'on puisse se prononcer ou réfléchir sur cet amendement. Je vous remercie.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC est entièrement d'accord avec Monsieur SUCHET et donc, on suivra les partis donc pour l'unanimité. Merci Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'aimerais juste féliciter ma collègue verte pour son... sa résolution du coup qui est très très bien écrite, très complète et franchement je trouve excellent. Voilà, je voulais le dire.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Donc, pour nous je remercie aussi donc Madame Cora BEAUSOLEIL pour le travail qu'elle a fait et je trouve très bien le fait que l'on soit tous uni, cela permettrait justement à Madame Maryam YUNUS EBENER de pouvoir aller de l'avant et elle sait que tout le Conseil est derrière elle, merci.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors ce qui me gêne dans toute cette histoire c'est qu'on est toujours à la dernière minute. Ça fait un moment qu'on savait qu'il y avait le Servette qui voulait venir.

Il y a aussi un autre problème qui me gêne mais ce n'est pas du tout au niveau de ce Conseil municipal ou d'Onex, c'est au niveau de Genève.

On se développe, on construit, on se développe. Toute la partie de l'autre côté de l'autoroute va être construite d'immeubles partout partout.

Donc, maintenant, on se réfugie sur un parc qui était théoriquement destiné à la détente.

Donc, en fait on n'a, à Genève, on n'a pas de visibilité et puis on est toujours pris comme ça de court et puis on nous met dans les pattes des projets boiteux comme cette arrivée par le chemin des Evaux.

Donc là, le projet de résolution, alors déjà c'est très très bien que ce soit une résolution parce que ça renvoie ça au Conseil d'État finalement. Et puis le point 2, à mon avis, il dit tout quoi, on s'oppose à l'arrivée de l'Académie du Servette en l'état. Parce qu'on ne sait pas si on va enlever quarante arbres, vingt arbres, zéro arbre, on ne sait rien en fait. Voilà, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aime bien la résolution, j'aime bien l'idée de Monsieur SUCHET aussi de faire plus simple.

Moi ce qui me dérange dans cette résolution c'est entre le point 2 et le point 3. Donc, le point 2 on s'oppose drastiquement à la venue du Servette, et le point 3 on demande des choses qui pourraient être interprétées qui, s'ils viennent quand même on veut demander des choses.

Je pense que peut-être de mettre une petite précision de dire : point 2 on s'oppose, et 3 de mettre en aparté ou quelque chose en entrée, si on garde comme ça, que pour tout nouveau projet, pour tout autre projet, pour toute chose, nous voudrions que, etc., pour vraiment faire la transition et faire le côté bloc.

On s'oppose, on ne veut pas et pour les autres projets on ne voudra pas non plus, si ce n'est pas respecté ça.

Mais ce n'est vraiment pas laisser l'interprétation possible de dire : « Ah, mais ils sont quand même un peu d'accord. » C'est être catégorique, dire non et pour tout autre projet ça sera pareil, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Oui tout à fait, je suis d'accord là-dessus.

Comme on a discuté en commission, en fait, c'était important aussi que les conditions soient écrites quelque part dans le cas où il y aurait aucune autre solution et que le Servette viendrait.

C'était vraiment important pour que le Conseil administratif puisse se baser sur des choses concrètes écrites, d'où le fait qu'il y a ces différents points qui sont écrits.

J'ai fait exprès de ne pas les lier à quoi que ce soit. Je ne sais pas si cela se voit ou si cela ne se voit pas du tout, justement, mais c'est vraiment que ça engage à préserver la mission. Il n'y a jamais écrit dans le cas où la venue du Servette serait acceptée. Ou si c'est le cas c'est vraiment une erreur de ma part, mais j'ai vraiment fait attention à cela.

Donc, je pense que ces quatre points ils sont importants à garder d'une façon ou d'une autre, parce qu'ils serviront de levier aussi au Conseil administratif pour négocier.

Après effectivement il faut s'assurer qu'ils ne soient pas liés avec une quelconque venue, ce que j'ai essayé de faire. Mais si c'est à améliorer, volontiers vos amendements là-dessus.

Le Président (MCG) : Entendu. Si la parole n'est plus demandée, je propose un temps mort, une pause de quinze minutes, merci.

20h30 Pause
20h55 Reprise

21646

Entendu, nous pouvons reprendre. Et pour la modification de l'amendement de la résolution, je donne la parole à Madame RUIZ.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai la grande satisfaction de pouvoir vous lire l'amendement.

Juste avant de le lire, je tiens à souligner l'effort commun qui a été entrepris. C'est assez stimulant de voir que parfois tous partis confondus on peut achever ou en tout cas aller dans le sens de la Ville d'Onex, et je tiens à souligner cet effort-là.

Donc, je vais lire l'amendement. Il y avait une toute petite faute, vu que l'arrivée du centre de formation du Servette Football Club et non pas clut ou clot ; sur proposition, un peu plus bas, de l'ensemble des groupes du Conseil municipal et non plus des commissaires de la commission CCP, et enfin, en-dessous, le Conseil municipal considère :

1. Qu'il soutient les revendications des pétitionnaires auditionnés dans le cadre de la commission CCP du 23 février 2021.
2. Qu'il s'oppose à l'installation de l'Académie et l'école du Servette Football Club au parc des Evaux. « en l'état » disparaît.
3. Qu'il demande au Conseil d'État et à la Fondation des Evaux des mesures claires pour protéger le site, garantir sa qualité et un accès de qualité, respectueux de l'environnement en tout temps et quel que soit le projet.

Ce qui est également supprimé ce sont les points 4 et ce qui suit, puis on retrouve l'exposé des motifs qui demeure en l'état.

Enfin pour les signatures, elles sont également supprimées puisqu'il s'agit comme je l'ai dit tout à l'heure de l'ensemble des groupes du Conseil municipal, qui sont désormais à l'origine de cette résolution. Voilà, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Et pour compléter ce que vient de dire ma collègue, donc, on va maintenir la motion qui a été déposée. Elle sera ajournée jusqu'à la décision du Conseil de fondation des Evaux, et suivant ce qu'elle sera, on la réactivera parce qu'elle contient des points très précis. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, en effet je rebondis sur ce que Madame RUIZ vient d'évoquer, c'est qu'en effet quand il y a une bonne idée et bien de n'importe quel parti que cela vienne il faut la saisir, et je trouve que c'est une très belle collaboration pour Onex.

On fait preuve d'un excellent exemple de travailler ensemble des partis de droite et de gauche unis et en tout cas, moi, dans les négociations que j'ai avec l'État au sein du Bureau d'avoir votre appui, pour moi c'est important d'avoir l'unanimité du Conseil municipal.

Parce que quand je vais voir le Conseil d'État, quand je discute avec Monsieur Michel PONT qui est notre interlocuteur pour FC Servette, et bien je dois, voilà je représente la commune d'Onex, je représente le Conseil municipal et à l'unanimité, il y a ces demandes, ces décisions.

Et ça, je peux vraiment vous témoigner et vous affirmer que ça fait tout son effet d'avoir cette unanimité et puis de vous avoir tous ensemble derrière moi et je dis, voilà que ce soit le PLR, l'UDC, les socialistes et les Verts, c'est la même demande, c'est très important.

Donc, un grand merci pour votre soutien tout entier. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Merci Madame la Maire pour ces précisions. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement.

Je sou mets l'amendement au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire de faire la lecture de l'amendement ainsi modifié. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent l'amendement, veuillez appuyer sur le plus, que ceux qui refusent veuillez appuyer sur le moins, que ceux qui s'abstiennent veuillez appuyer sur le zéro. Je lance le vote !

L'amendement est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants).

Le Président (MCG) : Nous allons voter le projet de résolution 240A amendé et je donne la lecture, mais on l'a déjà faite la lecture.

Entendu, alors on lit le projet de résolution, je ne comprends pas... Madame KAST vous pouvez nous éclaircir un petit peu.

Mme KAST : Mais bien volontiers Monsieur le Président. La première fois qu'on a lu le texte, c'était une sorte d'amendement général, même s'il y avait juste quelques petites formulations, c'était un amendement général à la motion. On l'a amendée, on a voté.

Maintenant on doit la voter telle qu'amendée. Et malheureusement dans la procédure, on doit la relire. Alors ouais, ok, ça redonde, mais voilà, c'est la procédure.

Donc, maintenant on a le texte définitif, ok c'est le même qu'on vient de lire pour l'amendé, mais c'est comme ça. On lit le texte définitif et on vote sur le texte définitif de la résolution. Est-ce que c'est clair ?

Le Président (MCG) : Oui merci Madame KAST, c'est très clair.

Je sou mets le projet de résolution 240A amendé au vote du Conseil municipal avant, je donne la lecture au secrétaire, Monsieur ISCHER. [Lecture].

Que celles et ceux qui acceptent le projet de résolution ainsi amendé, sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, et ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le projet de résolution 240A est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

21648

Résolution 240A dont la teneur est la suivante :

«Vu que la convention qui lierait provisoirement la Fondation au Servette FC est actuellement à l'étude

Vu que ce parc est apprécié par de nombreuses familles qui, dans un contexte de forte urbanisation, ont besoin d'espace pour se détendre et pratiquer des activités de plein air

Vu qu'il est essentiel que le parc des Evaux continue à poursuivre sa mission d'accueil de tout-e-s les habitant-e-s de la région

Vu que l'arrivée du centre de formation du Servette Football Club diminuerait l'espace dévolu aux autres sportif-ve-s, aux familles et l'esprit des Evaux en serait profondément transformé

Vu la surface importante qui serait soustraite à la nature et perdue pour la biodiversité et la petite faune

Vu que l'arrivée du club engendrerait une explosion du trafic motorisé dans une configuration topographique encore problématique

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition de l'ensemble des groupes du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

considère :

À l'unanimité des présents (28)

- 1. Qu'il soutient les revendications des pétitionnaires auditionné-e-s dans le cadre de la Commission CCP du 23 février 2021*
- 2. Qu'il s'oppose à l'installation de l'Académie et l'École du Servette Football Club au Parc des Evaux*
- 3. Qu'il demande au Conseil d'Etat et à la Fondation des Evaux des mesures claires pour protéger le site, garantir sa qualité et un accès à celui-ci de qualité, respectueux de l'environnement, en tout temps et quel que soit le projet»*

* * *

Donc, j'ai encore une question Madame KAST, on doit traiter le point 11 du coup ? Euh excusez-moi, attendez voir, hop, voilà, vous avez la parole.

Mme KAST : Alors le point 11 il a été mis régulièrement à l'ordre du jour, il a été envoyé dans les délais. Les auteurs ont proposé l'ajournement.

S'il n'y a pas d'opposition là-dessus, et bien en fait le point il est ajourné, c'est-à-dire qu'il reste à l'ordre du jour, mais on ne le traite pas. Et il sera ajourné tant qu'il n'y a pas de

décision définitive du Conseil de fondation, hein, c'est que l'on a discuté, sur la venue ou pas de l'Académie.

Si le Conseil de fondation décide que l'Académie ne vient pas, et bien le point sera retiré puisqu'il deviendra sans objet par ces auteurs.

Si le Conseil de fondation décide que l'Académie vient, et bien le point sera traité à ce moment-là par le Conseil municipal pour que le Conseil municipal puisse dire quelles sont les exigences qu'il attend pour accompagner cette venue, pour accepter cette venue, pour ne pas faire la guerre juridique totale à cette venue.

12) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1579) - Projet de modification des limites de zone (création d'une zone de développement 4A) à Onex Centre (projet de résolution 238) Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN

Le Président (MCG) : Ce projet fait suite au plan directeur communal approuvé par ce Conseil en 2014 qui prévoyait un changement de zone sur le secteur Onex Centre. Le sujet a été présenté à la commission Urbanisme le 24 février, le rapport a été rédigé par Monsieur Christian STARKENMANN.

Monsieur STARKENMANN souhaitez-vous ajouter ou faire un commentaire sur votre rapport.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je dois en faire euh... J'en fais un volontiers ou pas, c'est égal.

Le Président (MCG) : Vous n'avez rien à ajouter ?

M. STARKENMANN (Ve) : Je... Tu parles de mon rapport ? Bon alors ok. C'est un projet de résolution de modification de limite de zone.

Alors là on est en train de parler entre la route de Loëx, Cressy, les galeries du Loup et puis la place des Deux-Églises. Donc, cette modification de zone c'est une initiative de la commune.

Au début, on voulait passer d'une zone 4b, donc de villas de 10 mètres à une zone 3, et finalement on a pu obtenir que ce soit transformé en zone de développement 4a.

Faire un plan de zone cela va vraiment permettre à la commune d'avoir une image directrice qui pourra vraiment améliorer la qualité à long terme de la commune.

Ce projet, il s'inscrit en fait dans le plan directeur cantonal 2030, dont la révision vient d'être validée par la Confédération favorisant la densification ponctuelle dans les zones urbaines, donc densification du 3 ça aurait été horrible, du 4b, du 4a pardon cela sera un moindre mal.